

# ÉTATS FINANCIERS

41	Rapport de l'auditeur indépendant
43	États financiers
43	Situation financière
44	Résultats
45	Évolution de l'actif net
46	Flux de trésorerie
47	Notes complémentaires

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Chambre de la sécurité financière

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Chambre de la sécurité financière (ci-après «la Chambre»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu

de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Chambre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre

son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Chambre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Chambre.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce

qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Chambre;

- › nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- › nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Chambre à cesser son exploitation;

- › nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot*  
*Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 23 mars 2023

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A131601

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2022	2022	2021
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 471 161 \$	11 416 617 \$
Comptes clients et autres créances (note 3)	462 604 \$	274 072 \$
Frais payés d'avance	269 756 \$	252 399 \$
	<b>4 203 521 \$</b>	<b>11 943 088 \$</b>
Long terme		
Placements (note 4)	9 200 000 \$	- \$
Immobilisations corporelles (note 5)	658 116 \$	691 227 \$
Actifs incorporels (note 6)	350 644 \$	470 642 \$
	<b>14 412 281 \$</b>	<b>13 104 957 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	1 374 617 \$	1 295 724 \$
Tranche exigible à court terme des avantages incitatifs relatifs au bail (note 8)	195 336 \$	164 052 \$
	<b>1 569 953 \$</b>	<b>1 459 776 \$</b>
Long terme		
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 8)	797 612 \$	736 470 \$
	<b>2 367 565 \$</b>	<b>2 196 246 \$</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	1 008 760 \$	1 161 869 \$
Grevé d'affectations d'origine interne	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Non affecté	9 035 956 \$	7 746 842 \$
	<b>12 044 716 \$</b>	<b>10 908 711 \$</b>
	<b>14 412 281 \$</b>	<b>13 104 957 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,



**Gino-Sébastien Savard, B.A., A.V.A.**  
Président du conseil d'administration



**Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC**  
Présidente du comité d'audit  
et finances

# ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022	2022	2021
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations	12 287 415 \$	11 366 419 \$
Formation	1 179 275 \$	2 130 774 \$
Discipline	130 071 \$	293 582 \$
Intérêts	293 973 \$	73 094 \$
	<b>13 890 734 \$</b>	<b>13 863 869 \$</b>
<b>CHARGES</b>		
Main d'œuvre et gestion des ressources humaines	7 700 714 \$	7 188 922 \$
Déontologie et discipline	770 907 \$	1 444 390 \$
Communications et relations avec les parties prenantes	636 676 \$	471 850 \$
Développement professionnel et formation continue	299 155 \$	138 932 \$
Gouvernance	379 387 \$	322 304 \$
Systèmes d'information	1 144 311 \$	1 011 473 \$
Frais d'occupation et charges opérationnelles	642 247 \$	616 016 \$
Services professionnels	422 295 \$	290 263 \$
Frais de perception de la cotisation	222 967 \$	213 570 \$
Frais financiers	143 748 \$	183 507 \$
Amortissement des immobilisations	392 322 \$	465 227 \$
	<b>12 754 729 \$</b>	<b>12 346 454 \$</b>
Excédent des produits par rapport aux charges	<b>1 136 005 \$</b>	<b>1 517 415 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

				2022
	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	Non affecté	Total
Solde au début	1 161 869 \$	2 000 000 \$	7 746 842 \$	10 908 711 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(392 322) \$	- \$	1 528 327 \$	1 136 005 \$
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	239 213 \$	- \$	(239 213) \$	- \$
Affectations d'origine interne	- \$	- \$	- \$	- \$
	1 008 760 \$	2 000 000 \$	9 035 956 \$	12 044 716 \$

				2021
	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	Non affecté	Total
Solde au début	1 432 385 \$	- \$	7 958 911 \$	9 391 296 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(465 227) \$	- \$	1 982 642 \$	1 517 415 \$
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	194 711 \$	- \$	(194 711) \$	- \$
Affectations d'origine interne	- \$	2 000 000 \$	(2 000 000) \$	- \$
	1 161 869 \$	2 000 000 \$	7 746 842 \$	10 908 711 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022	2022	2021
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 136 005 \$	1 517 415 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	182 944 \$	189 351 \$
Amortissement des actifs incorporels	209 378 \$	275 876 \$
Amortissement de l'avantage incitatif lié à un bail	92 426 \$	(164 052) \$
	<b>1 620 753 \$</b>	1 818 590 \$
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(188 532) \$	179 888 \$
Frais payés d'avance	(17 357) \$	(34 295) \$
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	80 622 \$	(475 128) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>1 495 486 \$</b>	1 489 055 \$
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(11 700 000) \$	- \$
Cession de placements	2 500 000 \$	- \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(149 833) \$	(79 152) \$
Acquisition d'actifs incorporels	(91 109) \$	(121 168) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(9 440 942) \$</b>	(200 320) \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7 945 456) \$	1 288 735 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	11 416 617 \$	10 127 882 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<b>3 471 161 \$</b>	11 416 617 \$
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	616 719 \$	400 466 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé	2 854 442 \$	11 016 151 \$
	<b>3 471 161 \$</b>	11 416 617 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

## 1. Statut et nature des activités

La Chambre de la sécurité financière (la «Chambre») est un organisme institué et reconnu à titre d'organisme d'autoréglementation par la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2. La Chambre est considérée comme un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Chambre a comme mission d'assurer la protection du public en veillant à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Ses membres exercent leur profession dans les cinq disciplines suivantes : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne collective et le courtage en plans de bourses d'études.

## 2. Principales méthodes comptables

### a) Base de présentation

Les états financiers de la Chambre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Chambre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états

financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Chambre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

### d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque la Chambre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

### Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur

durée probable d'utilisation selon les méthodes d'amortissement aux taux et périodes suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux/période
Matériel informatique et cours obligatoire	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Logiciel informatique et projet informatique	Linéaire	6 ans
Marque de commerce	Linéaire	5 ans

### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

### e) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs reçus relativement au bail sont constitués d'allocation de déménagement, des périodes d'occupation gratuites et des remises en argent pour des améliorations locatives effectuées par la Chambre.

Ces avantages incitatifs sont comptabilisés à titre d'avantages incitatifs relatifs au bail

au passif et sont amortis selon la méthode linéaire, sur le moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives et de la durée du bail, à partir de la date de prise de possession des locaux par la Chambre. L'amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail est porté en réduction de la dépense de loyer à l'état des résultats.

#### f) Constatation des produits

Pour les produits de cotisations, de formation et de discipline, les produits sont constatés lorsque les quatre conditions suivantes sont remplies :

- › Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- › La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- › Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- › Le recouvrement est raisonnablement assuré.

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont suivis :

**i) Cotisations :** L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Les cotisations annuelles des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif aux cotisations. Chaque année, les cotisations des membres couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**ii) Formation :** Les produits provenant de la formation en ligne sont constatés au moment où la formation est rendue disponible au membre l'ayant achetée. Les produits provenant de la formation en salle sont quant à eux constatés au moment de la tenue de la formation. Toutes les sommes perçues préalablement à la formation en salle sont comptabilisées à titre de revenus reportés.

**iii) Discipline :** Les produits provenant de la discipline sont constatés au moment où le membre fait l'objet d'une décision disciplinaire dûment signifiée par les comités de discipline et une amende est imposée.

**iv) Produits d'intérêts :** Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

#### g) Actifs et passifs financiers

##### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés

sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement. Dans le cas des actifs et passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la Chambre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Chambre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### 3. Comptes clients et autres créances

	2022	2021
Comptes clients	352 568 \$	217 252 \$
Cotisations à recevoir	58 894 \$	36 057 \$
Provision pour créances douteuses	(57 940) \$	(38 692) \$
Taxes à la consommation à recevoir	109 083 \$	59 455 \$
	<b>462 604 \$</b>	<b>274 072 \$</b>

### 4. Placements

	2022	2021
Certificats de placement garanti, 3,35 % à 4,2 %, échéant jusqu'en juillet 2023	8 350 000 \$	- \$
Certificats de placement garanti, 4,52 %, échéant jusqu'en juillet 2024	850 000 \$	- \$
	<b>9 200 000 \$</b>	<b>- \$</b>

### 5. Immobilisations corporelles

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	900 306 \$	729 111 \$	171 195 \$
Mobilier et équipement	492 959 \$	399 964 \$	92 995 \$
Améliorations locatives	836 270 \$	442 343 \$	393 927 \$
	<b>2 229 534 \$</b>	<b>1 571 418 \$</b>	<b>658 116 \$</b>

	2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	751 026 \$	646 571 \$	104 455 \$
Mobilier et équipement	492 959 \$	376 716 \$	116 243 \$
Améliorations locatives	835 716 \$	365 187 \$	470 529 \$
	<b>2 079 701 \$</b>	<b>1 388 474 \$</b>	<b>691 227 \$</b>

### 6. Actifs incorporels

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels informatiques	342 541 \$	209 841 \$	132 700 \$
Projet informatique CRM <sup>(A)</sup>	2 599 112 \$	2 470 037 \$	129 075 \$
Pont AMF	149 840 \$	149 840 \$	- \$
Cours obligatoire <sup>(A)</sup>	590 109 \$	504 648 \$	85 461 \$
Marque de commerce	4 299 \$	891 \$	3 408 \$
	<b>3 685 901 \$</b>	<b>3 335 257 \$</b>	<b>350 644 \$</b>

<sup>(A)</sup> Au cours de l'exercice, la Chambre a capitalisé des coûts liés au projet informatique CRM, dont un montant de 271 \$ (2 000 \$ au 31 décembre 2021 relatifs à des coûts liés au cours obligatoire) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 décembre 2022.

	2021		2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels informatiques	262 213 \$	183 023 \$	79 190 \$
Projet informatique CRM	2 590 781 \$	2 423 782 \$	166 999 \$
Pont AMF	149 840 \$	127 016 \$	22 824 \$
Cours obligatoire	590 109 \$	391 889 \$	198 220 \$
Marque de commerce	3 578 \$	169 \$	3 409 \$
	<b>3 596 521 \$</b>	<b>3 125 879 \$</b>	<b>470 642 \$</b>

### 7. Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement

	2022	2021
Comptes fournisseurs et charges à payer	571 756 \$	725 029 \$
Salaires, charges sociales et vacances à payer	802 861 \$	570 695 \$
	<b>1 374 617 \$</b>	<b>1 295 724 \$</b>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 60 208 \$ au 31 décembre 2022 (57 723 \$ au 31 décembre 2021).

## 8. Avantages incitatifs relatifs au bail

La Chambre a reçu des incitatifs d'un montant total de 2 046 952 \$ (2 046 952 \$ au 31 décembre 2021) relativement aux baux conclus pour la location d'espaces de bureau. Ces avantages ont été octroyés par le bailleur sous forme de remises pour des améliorations locatives et des périodes d'occupation gratuites.

Au cours de l'exercice, un montant d'amortissement des avantages incitatifs de 92 646 \$ (164 052 \$ en 2021) a été imputé aux résultats dans le poste Frais d'occupation et charges opérationnelles.

## 9. Affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Chambre n'a affecté aucun montant d'actifs (2 000 000 \$ pour la modernisation future des actifs informationnels au 31 décembre 2021). La Chambre ne peut utiliser les montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

## 10. Engagements

La Chambre s'est engagée, d'après un contrat de location échéant le 31 janvier 2028, à verser une somme de 3 503 246 \$ pour des locaux et du matériel. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2023	698 272 \$
2024	694 799 \$
2025	684 381 \$
2026	684 381 \$
2027	684 381 \$
2028 et suivants	57 032 \$

## 11. Risques financiers

### a) Risque de crédit

La Chambre est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. La Chambre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Chambre.

### b) Risque de marché

Les instruments financiers de la société l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lequel découle des activités d'investissement.

### Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme et les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc la société au risque

de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Chambre est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Chambre est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.